

tionale de la France, en matière d'assistance aux victimes de mines antipersonnel et d'aide au déminage »<sup>2</sup>. Ce fait est suffisamment nouveau en ce qui concerne les habitudes françaises touchant aux affaires militaires pour qu'il soit souligné.

Il ne faut cependant pas se leurrer. Le chemin risque d'être semé d'embûches, même en France. L'opacité habituelle en matière militaire risque de prendre le dessus : déjà, il semble que la procédure officielle des marchés publics n'ait pas été utilisée pour la destruction des stocks de mines antipersonnel (alors qu'elle est courante pour la destruction des autres munitions) ; on note également une précipitation subite pour déminer une base militaire en Corse alors qu'on avait laissé traîner l'affaire pendant des années. Du côté des industriels de l'armement, on pratique toujours le changement de vocabulaire : après l'élimination de l'appellation « mines antipersonnel » de tous les catalogues du GICAT (Groupement des industries concernées par les matériels de défense terrestre), on vient de changer d'appellation une mine antichar pour la dénommer plus anodinement « munition antichar »...

La réussite du travail des ONG dans le cadre de la future Commission nationale est cependant capitale pour que la loi française devienne exemplaire, et puisse servir de force de pro-

position aux États parties qui devront mettre en chantier leurs propres lois nationales. Ainsi les ONG de la Campagne internationale contre les mines trouveraient une plus grande implication dans le processus de surveillance de la Convention.

**L'objet de cette étude est de présenter des éléments de réflexion pour faciliter le contrôle et la vérification de la loi votée par le Parlement français. Chaque thème abordé sera structuré selon trois volets : obligations de la Convention et/ou de la loi française, état de la question ou du problème, recommandations. Les pages qui suivent sont à considérer comme une première contribution des ONG aux travaux de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.** ▲

- 1) Anne Cammillieri, "La Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, un vœu juridique pieux", in *Droit et Défense*, Université René Descartes, Paris V, n° 98/1, 1<sup>er</sup> trimestre 1998.
- 2) Loi du 8 juillet 1998 tendant à l'élimination des mines antipersonnel, article 10.

#### RECOMMANDATIONS FINALES

## Quelques conditions pour le contrôle et la vérification de l'interdiction des mines antipersonnel

À l'issue de cette étude, nous pouvons mettre en avant quelques conditions qui contribueront à la réussite du processus d'élimination des mines antipersonnel engagé à la suite de la loi française :

- 1 Au départ de ses travaux, la Commission nationale devra disposer de tous les moyens permettant de dresser un inventaire complet des mines antipersonnel fabriquées par les entreprises françaises : les différents types de mines et les quantités produites. Cet inventaire servira de base de départ pour évaluer la progression de l'élimination des mines qui constitue le mandat de la Commission.
- 2 La Commission nationale devra disposer de tous les moyens permettant de dresser un état complet des stocks de mines antipersonnel à la disposition des armées, sur le territoire métropolitain comme outre-mer, ainsi qu'un inventaire des transferts de mines antipersonnel de fabrication française qui ont été autorisées.
- 3 La destruction des stocks de mines antipersonnel de la France devrait faire l'objet d'un inventaire et d'un calendrier précis. Le mode de destruction devrait être explicite et les opérations d'élimination vérifiées par la Commission nationale.
- 4 La Commission nationale devrait pouvoir établir un rapport sur la reconversion des entreprises ou des installations ayant servi à la production des mines antipersonnel.
- 5 La Commission nationale devrait porter une attention particulière aux transferts de composants non spécifiques des mines antipersonnel. Un registre spécifique concernant ces transferts devrait être établi en concertation entre la Commission nationale et la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG).
- 6 Pour faciliter les opérations de déminage, les autorités françaises devraient pouvoir confirmer ou infirmer les allégations de présence de mines françaises dans certains pays étrangers.
- 7 La Commission nationale devra porter une attention toute particulière aux systèmes de piégeage adaptés aux mines antichars. Des expertises indépendantes devraient pouvoir être réalisées afin de vérifier qu'il ne s'agit pas d'un contournement de l'interdiction des mines antipersonnel.
- 8 La Commission nationale devrait se faire le relais des préoccupations et des besoins des organisations qui ont la charge du déminage humanitaire, notamment en matière de moyens techniques à développer.
- 9 La Commission nationale devrait pouvoir contrôler et vérifier que les systèmes appelés à remplacer les mines antipersonnel ne contreviennent pas à la loi française et à la Convention d'Ottawa.
- 10 Le contrôle et la vérification qui font partie du mandat de la Commission nationale n'impliquent pas un rôle particulier de la Commission dans le processus d'homologation ou de choix des systèmes d'armes appelés à remplacer les mines antipersonnel. ▲



# Notes de lecture

## **Histoire de la menace nucléaire**

**Georges Le Guelte**

Éditions Hachette, Paris, 1997, 411 p., 140 F.

**S**écialiste des relations internationales au CEA, ancien secrétaire du Conseil des gouvernements de l'Agence internationale de Vienne (AIEA), Georges Le Guelte explore l'évolution du Traité de non-prolifération (TNP) de sa genèse à sa prorogation indéfinie en mai 1995. Observateur privilégié du TNP, il en décrit et commente les principales péripéties au cours du dernier demi-siècle comme la naissance de l'AIEA en 1956, la crise des fusées de Cuba, le bombardement du réacteur *Osirak* par les Israéliens et la découverte du programme de recherches clandestin irakien.

La qualité de cet ouvrage tient principalement à l'engagement de l'auteur, ardent défenseur du TNP — sans toutefois être aveuglé par les insuffisances de ce traité —, et en même temps, pourfendeur de la politique américaine qu'il brocarde notamment, à l'occasion de la crise nord-coréenne (1992/1994). Dans l'historique qu'il consacre à l'attitude de la France, dernier membre du Conseil de sécurité à signer le TNP en 1992 « *sans le moindre débat dans l'opinion publique* », Georges Le Guelte adopte une position nuancée. Il stigmatise la doctrine gaullienne d'une France contre tous qui procure à l'État d'Israël sa première centrale de recherche et révèle les contradictions de l'argumentation officielle. En même temps, l'auteur montre que sans avoir signé le TNP, la France en a respecté les obligations depuis 1968.

Sans jamais quitter le terrain historique et politique, Georges Le Guelte se livre à une intéressante réflexion sur les traités régionaux de désarmement nucléaire (Tlatelolco, Rarotonga, Pélingaba...) : « *Ils sont d'un grand intérêt, conclut-il, et leur utilité est considérable, mais l'instauration de zones exemptes d'armes nucléaires ne peut tenir lieu d'un régime universel de non-prolifération dont le TNP reste l'instrument essentiel.* » Le renforcement du contrôle des matières nucléaires et des exportations sensibles ne doit pas se relâcher : « *Il n'est pas justifié de livrer n'importe quoi à n'importe qui* », affirme-t-il. Ce spécialiste insiste avec raison sur le danger que font peser à l'humanité toute entière, les trois États du seuil encore réfractaires au TNP : l'Inde, Israël et le Pakistan. L'auteur serait encore plus convaincant s'il insistait davantage sur la nécessité absolue non seulement de réduire les arsenaux nucléaires mais d'éliminer les armes nucléaires comme l'entend l'article VI du TNP. **C. B.**

Outre le dossier toujours important consacré aux transferts d'armements (pour 1997, les États-Unis restent au premier rang des vendeurs devant le Royaume-Uni et la France tandis que, parmi les acquéreurs, Taiwan est passé au premier rang devant l'Arabie saoudite et la Chine), l'annuaire du Sipri 1998 traite des évolutions récentes sur le contrôle et le désarmement chimique et biologique tandis qu'un chapitre spécifique est consacré à l'interdiction des mines antipersonnel et au processus d'Ottawa.

Le Sipri fait également le point, pour chaque traité de désarmement, des dates principales et des États parties ou signataires, ce qui est très pratique. **B. B.**

## **The Statesman's Yearbook 1998-99**

**Barry Turner**

MacMillan, London, 1998, 1815 p., £ 50.

**C**et annuaire prestigieux en est à sa 135<sup>e</sup> édition ! On trouvera sur chaque pays du monde l'essentiel des informations à connaître sur les plans politique et économique. Chaque fiche commence par un aperçu historique et se termine par une bibliographie, mais on y trouve également des données sur la défense comme sur les institutions sociales ou encore sur les institutions politiques ou diplomatiques avec les noms de leurs titulaires au moment de la publication. Les micro-États insulaires ne sont pas oubliés, comme c'est souvent le cas dans les annuaires similaires, pas plus que les principales institutions internationales. La présentation des grands pays comporte celle des grandes régions ou États ou encore des Dom-Tom pour la France. Quelques annexes, notamment sur les taux de change des monnaies (par rapport au dollar), et un copieux index en font un ouvrage très utile. **B. B.**

## **SIPRI Yearbook 1998 Armaments, Disarmament and International Security**

SIPRI/Oxford University Press,  
Solna/London, 1998, 638 p.

**O**n ne présente plus l'annuaire du Sipri qui reste un des instruments de base de la recherche en matière de désarmement et de sécurité internationale. Cette année, on trouvera un développement plus conséquent sur les dépenses militaires de l'URSS et de la Fédération de Russie de 1987 à 1997. On note ainsi que ces dépenses militaires passent de 16,6 % à 3,8 % du Produit national brut de 1987 à 1997 et de 31,9 % du budget de l'État soviétique en 1987 à 10,7 % du budget de la Fédération de Russie en 1996...

## Mitterrand et la sortie de la guerre froide

sous la direction de Samy Cohen

PUF, coll. Politique d'aujourd'hui,  
1998, 473 pages, 183 F.

Cet ouvrage tente un bilan de la politique étrangère conduite par François Mitterrand durant son "règne". Sujet polémique s'il en est. Pourtant, « on peut légitimement se demander si François Mitterrand a eu hors d'Europe une politique étrangère digne de ce nom », comme le souligne Samy Cohen, chercheur au Centre d'études et de recherches internationales de la Fondation nationale des sciences politiques et spécialiste de la politique étrangère de la France. Comment le président de la République a utilisé la marge de manœuvre dont dispose l'État — « ni complètement autonome, ni totalement impuissant » — au niveau diplomatique ? Quel est le processus de décision en matière de politique étrangère ? Ce sont les deux principaux axes autour desquels s'organise le livre.

Issu d'un colloque, il permet la confrontation des analyses de chercheurs ou d'observateurs aux témoignages d'acteurs de premier plan comme Hubert Védrine, alors secrétaire général de la présidence, et plusieurs directeurs de cabinet ou conseillers de tel ou tel ministre. Une juxtaposition de point de vue intéressante dans la mesure où elle permet ainsi au lecteur de se forger lui-même son point de vue. Sont passés en revue : l'effondrement du communisme, la réunification de l'Allemagne, la guerre du Golfe et celle en ex-Yougoslavie, la politique africaine, etc.

On peut regretter la contribution d'un officier général, sous le pseudonyme de Nomion sur "François Mitterrand et le système militaire français", qui relève plus du règlement de compte que de l'analyse... En effet, pour cet auteur « en 1981, le système militaire français est à son apogée » et « faute de compétences stratégiques et aussi par manque d'intérêt [...] le pouvoir politique laissera s'affaiblir le système dont il avait hérité »... Que François Mitterrand ne soit pas un grand passionné de la "chose militaire", sans doute mais de là à parler

d'affaiblissement du système militaire, il y a de la marge surtout qu'un certain nombre de réformes importantes ont été enclenchées sous la gauche comme la mise en place de la Force d'actions rapides par exemple... D'autant que « la France est le pays du monde occidental qui a pratiqué le plus grand nombre d'interventions militaires » soulignait Samy Cohen dans un de ses précédents ouvrages ; en rajoutant d'ailleurs, « et qui a connu le moins de mouvements d'opposition à leur rencontre »... Ceci expliquant sans doute pour partie cela...

Ce livre nous entraîne dans un exercice salutaire : celui de l'analyse politique. De plus on reforme l'ouvrage avec encore plus de questions que de réponses. Rien que pour ça, il mérite le détour.

P. B.

## Ex-Yougoslavie Droit international, politique et idéologies

Barbara Delcourt et Olivier Courten

Éditions Bruylant/Éditions de l'Université libre  
de Bruxelles, 1998, 202 p., 1650 FB.

Parmi les multiples enseignements que l'on pourrait tirer de la crise yougoslave, ceux concernant le droit international apparaissent, à première vue, relever du paradoxe. En effet, le droit international a été à la fois une référence privilégiée du discours des différents acteurs concernés, et, en même temps, l'objet de critiques acerbes, de la part de ces acteurs. Ce droit international a été invoqué lors de toutes les phases du conflit par les différents protagonistes de la crise pour justifier et crédibiliser leurs revendications ou leurs actions.

Les auteurs analysent la place du droit international en le situant parmi les théories contemporaines des relations internationales.

En conclusion de cet ouvrage, Barbara Delcourt et Olivier Courten tentent de trouver un système explicatif de la crise yougoslave à travers deux axes : le rôle du droit international dans la société internationale et les limites de l'idéologie juridique. B.E.

## Le Japon, première superpuissance pacifiste ?

Bruno Desjardins

Paris, L'Harmattan, 1997, 156 pages, 90 F.

Hanté par son passé militariste et colonial, le Japon d'aujourd'hui reste encore surveillé étroitement par ses voisins d'Asie. Tributaire des États-Unis pour sa défense, le Japon doit faire face à l'après guerre froide. Le propos de l'auteur a de quoi inquiéter puisqu'il vient indiquer que le pacifisme « constitutionnel » du Japon pourrait bien disparaître en un clin d'œil s'il survenait des circonstances extraordinaires. Le pacifisme japonais commence à céder la place au « réalisme », non pas dans le sens d'un retour honni du militarisme mais vers la naissance d'une puissance militaire au réflexe purement défensif.

Avec le retour du nucléaire en Asie, postérieur aux propos de l'auteur, le Japon est donc à l'heure des choix.

B. B.

## Les péchés capitaux de la haute technologie

Robert Bell

Seuil, Paris, 1998, 348 p., 140 F.

Le contraste devient aujourd'hui frappant entre les promesses des technologies de pointe et les échecs, voire les catastrophes, qui sapent tant de grands projets : la défaillance initiale d'Ariane 5, l'incendie du tunnel sous la Manche, l'abandon de Superphénix, les tribulations de l'avion militaire Eurofighter, le fiasco de la navette spatiale Hermès, etc.

En se concentrant sur les projets civils ou militaires de haute technologie, en particulier européens, l'auteur a mené d'impitoyables enquêtes de terrain. Elles révèlent sept péchés systémiques : l'abolition des contrôles, la construction prématurée, la mainmise des fournisseurs, le non-partage des risques, la technologie politicienne, la fraude et le secret. Ces péchés capitaux sont aussi ceux des capitaux qui font prévaloir les lois du marché sur celles de la science. Par ses révélations



choquantes et ses analyses de fond, ce livre est une contribution essentielle à l'un des problèmes majeurs de nos sociétés. La maîtrise démocratique du développement technologique.

Cette réflexion est d'actualité au moment où les mêmes questions se posent à propos d'un programme militaire "phagocyteur" de crédits : le laser mégajoule. **B. B.**



### **La Dame de Rangoon Aung San Suu Kyi Barbara Victor**

Éditions Flammarion, Paris, 1997, 218 pages.

« **T**out ce que possède le peuple, c'est cette Dame lumineuse qui vit dans sa maison au bord du lac ». Étrange itinéraire que celui de "La Dame du Lac" dont la journaliste américaine, Barbara Victor, retrace les principaux démêlés avec la junte au terme d'une enquête minutieuse menée au cœur du pouvoir. Fille du général Aung San, héros de l'indépendance birmane assassiné alors qu'elle avait à peine 2 ans, cette aristocrate aurait pu mener une vie confortable en Angleterre où vit son mari, l'universitaire Michael Aris avec ses deux enfants. Mais il semble qu'elle ait pris très tôt conscience qu'une mission autrement plus cruciale l'attendait quant elle fut appelée au chevet de sa mère en 1988. Dans l'agitation qui caractérisait cette période, Aung San Suu Kyi fut portée à la tête de l'opposition à la suite d'une manifestation non-violente réprimée dans le sang. En six semaines, plus de 3 000 personnes tombèrent sous les balles de la police et de l'armée avant que la loi martiale ne soit levée et un référendum promis. Le 26 août 1988, à la demande des leaders du mouvement étudiant, Aung San Suu Kyi prononça un discours qui la rendit célèbre devant 50 000 personnes dont les maîtres-mots étaient non-violence, droits de l'homme et démocratie. *La Ligue nationale pour la Démocratie* (NLD) naquit en septembre, elle fédéra l'ensemble des partis prodémocrates. Accusée de com-

plot par la nouvelle junte, Aung San Suu Kyi fut assignée à résidence pendant six ans dans la demeure de ses parents située sur les rives du lac Inya. Aujourd'hui, la "prisonnière du lac" est devenue la prisonnière de Rangoon ; le Prix Nobel de la paix n'est toujours pas libre de ses mouvements. Elle ne cesse de réclamer le rétablissement de la démocratie et la reconnaissance de la victoire électorale de sa formation politique acquise en 1990 dont le SLORC l'a frustré. La junte prétexte qu'une nouvelle constitution est préalable à la formation d'un nouveau gouvernement. Depuis huit ans, les vingt-deux généraux formant le SLORC et la convention nationale soumise à leurs ordres travaillent à la rédaction de cette fameuse constitution, toujours promise, jamais achevée. Cela prêterait à sourire si dans l'intervalle, les emprisonnements arbitraires, la corruption, la censure, le travail forcé et la misère n'enfonçaient pas chaque jour la population dans un abîme de souffrances.

La personnalité d'Aung San Suu Kyi apparaît en creux dans cet ouvrage qui s'attache avant tout à mieux nous faire comprendre la situation politique du Myanmar — appellation actuelle de la Birmanie — imposée par la junte. Fidèle aux principes gandhiens qu'elle a étudiés durant son séjour en Inde, Suu Kyi s'est libérée de la peur : « *Le courage, dit-elle, vient en cultivant l'habitude de refuser que la peur guide l'action.* » Chacun de ses faits et gestes est intolérable pour les militaires au pouvoir qui l'auraient éliminée depuis dix ans si les défenseurs des droits de l'homme du monde entier ne l'avaient assurée de leur protection. Un jour, son courage saura triompher du malheur. **C. B.**



### **Conversion Survey 1998 Global disarmament, defense industry and conversion**

**Bonn international center  
for conversion**

Oxford University press, 1998, 320 p., 17,99 £

**L**a nouvelle configuration du paysage des industries de défense au niveau mondial ne cesse de connaître des évolutions. En effet, la mondialisation n'a pas épargné le secteur de la défense avec son cortège de fusions, des acquisitions, des alliances stratégiques, industrielles et économiques, etc.

Le Centre international pour la conversion de Bonn publie annuellement un rapport très documenté dans le domaine liés à la problématique du désarmement global ou sont analysés les restructurations et les tentatives de diversification des industries de défense au travers le monde. Chaque année, divers thèmes y sont traités, comme le désarmement des industries de défense en terme de consolidation et/ou de conversion. Il met en évidence les stratégies industrielles et les approches diverses mises en œuvre par les acteurs du système pour s'adapter à la baisse continue de la demande en matière de systèmes d'armes et d'équipements militaires.

les auteurs y analysent les politiques nationales mises en œuvre par les principaux producteurs d'armement pour soutenir la diversification ainsi que les initiatives régionales pour contrecarrer les effets négatifs résultants de cette crise. Un ouvrage très documenté en données chiffrées et commentées sur les plus grandes sociétés impliquées dans la fabrication de systèmes d'armes.

Des données relatives aux dépenses militaires, personnel des forces armées, etc.

Très bon ouvrage pour ceux qui souhaitent comprendre les enjeux du désarmement et de la reconversion.

**B. E.**

## Complétez votre collection de Damoclès

- |  |             |  |             |
|--|-------------|--|-------------|
| — Actes du Colloque :<br>"Défense de l'Europe ou défense européenne"<br>juin 1989 - 92 pages en co-édition avec Alerte atomique (MDPI)       | <b>55 F</b> | — Essais nucléaires au rapport...<br>n° 66 -3 <sup>ème</sup> trimestre 1995 - 52 p.  | <b>40 F</b> |
| — Témoignages. Essais nucléaires français :<br>des Polynésiens prennent la parole<br>novembre 1990 - 76 pages, en co-édition avec Greenpeace | <b>45 F</b> | — CEA : un demi-siècle de pouvoir nucléaire<br>n° 67 -4 <sup>ème</sup> trimestre 1995 - 52 p. Epuisé   | <b>40 F</b> |
| — Nouvelles menaces vieux démons<br>Actes du colloque du 25 mai 1991<br>octobre 1991 - 48 p.   | <b>55 F</b> | — Bilan des essais nucléaires français en Algérie<br>n° 68 -1 <sup>er</sup> trimestre 1996 - 52 p.   | <b>40 F</b> |
| — La reconversion des industries d'armement<br>n° 54 - juin/septembre 1992 - 36 p.   | <b>25 F</b> | — Réforme de l'armée : le rendez-vous manqué<br>n° 69 -2 <sup>ème</sup> trimestre 1996 - 36 p.   | <b>40 F</b> |
| — La loi de programmation militaire 92-94<br>n° 55 - octobre/novembre 1992 - 36 p.   | <b>25 F</b> | — Industries d'armements :<br>comment réussir la reconversion ?<br>n° 70 -3 <sup>ème</sup> trimestre 1996 - 52 p.  | <b>40 F</b> |
| — Quelle autonomie stratégique pour la France ?<br>Intervenir ou non en ex-Yougoslavie ?<br>n° 56 - décembre/janvier 1993 - 36 p.            | <b>25 F</b> | — Le service national en question<br>n° 71 -4 <sup>ème</sup> trimestre 1996 - 52 p.  | <b>40 F</b> |
| — Quelle ONU, pour quelle Paix ?<br>n° 57 - 2 <sup>ème</sup> trimestre 1993 - 52 p.  | <b>40 F</b> | — La coopération en question<br>n° 72 -1 <sup>er</sup> trimestre 1997 - 52 p.  | <b>40 F</b> |
| — France-Afrique : Quelle coopération militaire ?<br>n° 58 - 3 <sup>ème</sup> trimestre 1993 - 44 p.   | <b>40 F</b> | — Quelles évolutions pour la politique<br>de sécurité commune ?<br>n° 73 -2 <sup>ème</sup> trimestre 1997 - 44 p.  | <b>40 F</b> |
| — Livre blanc, budget militaire 1994...<br>n° 59 - 4 <sup>ème</sup> trimestre 1993 - 52 p.   | <b>40 F</b> | — L'effondrement de l'ordre bipolaire<br>annonce-t-il la fin de l'ordre militaire ?<br>Euro-Maghreb : vers une frontière armée ?<br>n° 74 & 75 -3 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup> trimestre 1997 - 84 p. | <b>40 F</b> |
| — Les déchets nucléaires militaires français<br>n° 60 - 1 <sup>er</sup> trimestre 1994 - 52 p.   | <b>40 F</b> | — Armes nucléaires : droit des peuples<br>Contrôle des armes : l'expérience du Mali<br>n° 76 -1 <sup>er</sup> trimestre 1998 - 36 p.   | <b>40 F</b> |
| — L'industrie d'armement<br>n° 61 -2 <sup>ème</sup> trimestre 1994 - 52 p.   | <b>40 F</b> | — Essais nucléaires : rapport de l'AIEA<br>L'invention de l'homo militaris à travers les caricatures<br>n° 77 -2 <sup>ème</sup> trimestre 1998 - 36 p.   | <b>40 F</b> |
| — Paix et démographie<br>n° 62 -3 <sup>ème</sup> trimestre 1994 - 52 p.  | <b>40 F</b> |  |             |
| — La prolifération en question<br>n° 63 -4 <sup>ème</sup> trimestre 1994 - 52 p.   | <b>40 F</b> |  |             |
| — Projet de réforme de l'ONU<br>n° 64 -1 <sup>er</sup> trimestre 1995 - 52 p.  | <b>40 F</b> |  |             |
| — Indonésie : arrêt des ventes d'armes<br>n° 65 -2 <sup>ème</sup> trimestre 1995 - 44 p.   | <b>40 F</b> |  |             |

(Prix indiqués TVA incluse (2,10 %) et port compris)  
Les numéros épuisés sont disponibles aux mêmes conditions en photocopie

À commander à : Damoclès, 187 montée de Choulans 69005 Lyon  
Chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S

## BULLETIN D'ABONNEMENT

### Abonnement

4 numéros (un an) :

France : **160 FF**

Europe : **200 FF**

Autres pays : **220 FF**

Etudiants, chômeurs,

tarif réduit : **120 FF**

Soutien à partir de **250 FF**

Abonnements groupés

*Damoclès/La lettre*

*de l'Observatoire :*

un an/8 n° : **200 FF**

TVA (2,10 %) incluse

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal .....

Tél. ....

S'abonne à *Damoclès* à partir du n° : .....

S'abonne à *Damoclès* et à *La lettre de l'Observatoire* pour un an

Chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S

À renvoyer à Damoclès, 187 montée de Choulans 69005 Lyon

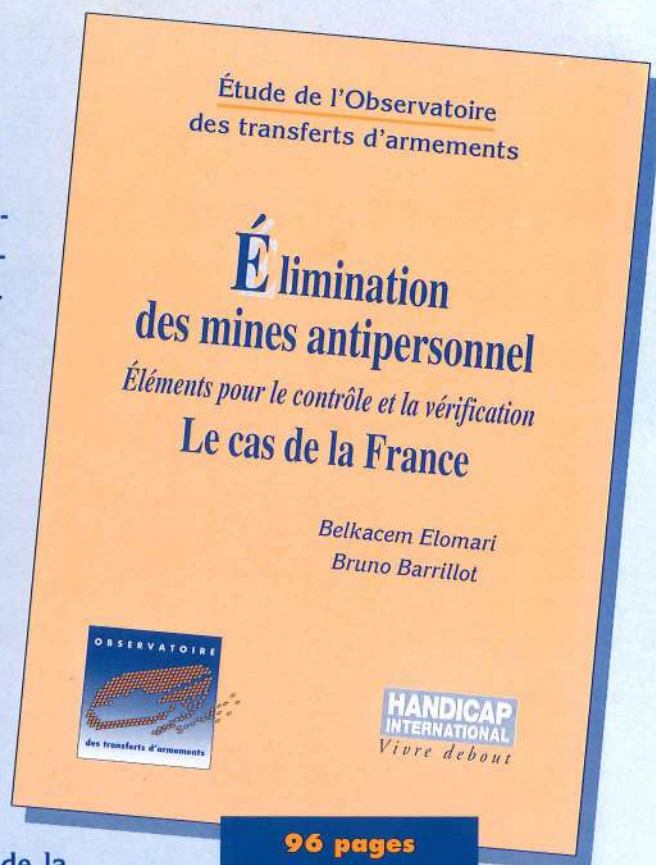
**NOUVEAU**

Cinq années d'une mobilisation sans précédent de l'opinion publique contre les mines antipersonnel ont abouti, en décembre 1997, à la signature, par plus des deux tiers des pays de la communauté internationale, d'une convention interdisant la production, la vente et l'utilisation des mines antipersonnel. Cette dynamique a transformé les règles d'élaboration du droit international. Le Prix Nobel de la Paix 1997 décerné collectivement à la Campagne internationale contre les mines renforce le constat que citoyens et associations peuvent et doivent avoir un rôle dans des domaines considérés comme réservés à l'institution militaire ou à la diplomatie.

Six mois après la signature de la convention, la France a adopté, le 26 juin 1998, une loi qui reconnaît légalement que la responsabilité de la prolifération d'une arme conventionnelle est du côté des fabricants et qu'il est militairement et diplomatiquement responsable de retirer les mines des arsenaux.

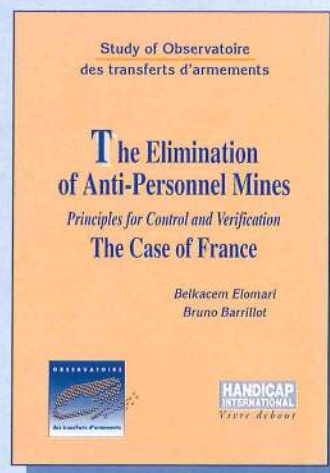
Mais le rôle des ONG ne s'arrête pas à la promulgation de textes juridiques. La société civile doit s'assurer que les gouvernements tiendront les engagements pris. Aussi, à travers la constitution d'un Observatoire international des mines, les ONG construisent-elles les indispensables outils de la surveillance. Cette étude qui fait suite à une première publication réalisée en février 1997 — *Le complexe français de production des mines et systèmes associés* — constitue une nouvelle contribution au processus d'éradication des mines antipersonnel.

*Cette étude de Belkacem Elomari et Bruno Barrillot a été réalisée pour le compte d'Handicap International*



**96 pages  
72 F.  
port compris**

**Existe également  
en version anglaise**



## **Informers et agir pour la paix**

**Le CDRPC a pour objectif de diffuser l'information et de participer à des actions de recherche et de formation sur les questions de paix et de guerre, de désarmement et de militarisation. Les études du CDRPC constituent des moyens d'information uniques et indispensables à qui veut comprendre les mécanismes de la militarisation et agir en pleine connaissance pour un véritable désarmement.**

**À commander au CDRPC 187 montée de Choulans F-69005 Lyon**  
Chèques à l'ordre du CDRPC : CCP Lyon 3305 96 5